

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

94-467 du 7 Septembre 1994
//) ECRET N° /MFPRA/DGFP/DC/SRSA.
portant versement et nomination de
Monsieur KIYINDOU (Julien Michel),
Administrateur des SAF de 2^e échelon
des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des SAF (Administration
Générale)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les con-
ditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E
(actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/198/FP-BE du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrières et reclassements, notamment en son article 1^{er} § 2 ;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des Agents de
l'Etat ;
(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblo-
cage des effets financiers des avancements et des révisions des
situations administratives ;
(/u le décret n°93/345 du 23 Juin 1993 portant nomination
de **Monsieur KIYINDOU (Julien Michel)**, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant orga-
nisation des intérim des Ministres ;
(/u le décret n°89/422 du 24 Juin 1989 portant titulari-
sation et nomination de certains fonctionnaires des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des SAF en tête **Monsieur MALONGA**
(Girique Anicet.)
(/u la demande de l'intéressé en date du 30. Juillet 1993
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1988 portant attribution de
salaire de fonctionnaires ;

//) E C R E T :


ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 71/248 du 26 Juin 1971 et 73/143 du 24 Août 1973 susvisés, Monsieur KIKINDOU (Julien Jean Michel) Administrateur des SAF de 2^e échelon, indice 890 des Cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAF- (Administration Générale) en service à la Direction Générale des Douanes titulaire du Certificat de participation et l'attestation de fin de formation Douanière de niveau Supérieur (Inspecteur), délivré par le Centre de Recyclage et de Perfectionnement Administratif (SERPAD) (Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)), est versé à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Douanes et nommé Inspecteur des Douanes de 2^e échelon, indice 890 ACC= 2 ans..

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 31 Octobre 1989, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JOAS et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ,

Brazzaville, le 7 Septembre 1994

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-


Jean Prosper KOUKO.-

AMPLIATIONS:

JORC.....3
DGFE/DGCA.....3
DGFE/DC.....3
D.G.B.....2
DGCF.....1
DGD.....2
DOSSIER.....3
INTERASSE.....1
SGG/BC.....3.-

